



Recommandation 2282 (2024)¹

La Banque de développement du Conseil de l'Europe: mettre en œuvre la Déclaration de Reykjavík

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire se réfère à sa [Résolution 2566 \(2024\)](#) «La Banque de développement du Conseil de l'Europe: mettre en œuvre la Déclaration de Reykjavík». Elle rappelle que, en approuvant la Déclaration de Reykjavík, les États membres du Conseil de l'Europe ont unanimement reconnu la valeur ajoutée que la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB, ou «la banque») peut apporter pour accompagner la reconstruction de l'Ukraine et des projets axés sur les dimensions sociales du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Ces domaines stratégiques de l'action de la banque requièrent des efforts financiers substantiels, une coopération étroite avec les partenaires internationaux et une forte solidarité de la part des États membres.
2. L'Assemblée demande donc au Comité des Ministres:
 - 2.1. de renouveler l'appel lancé aux cinq États qui ne sont pas encore membres de la CEB – l'Arménie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, Monaco et le Royaume-Uni – d'envisager de le devenir dès que possible;
 - 2.2. de veiller à ce que la mise en œuvre des plans d'action par pays et des activités de coopération du Conseil de l'Europe soit étroitement coordonnée avec les activités pertinentes de la CEB.

1. *Discussion par l'Assemblée* le 30 septembre 2024 (25^e séance) (voir [Doc. 16042](#), rapport de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, rapporteure: M^{me} Eka Sepashvili). *Texte adopté par l'Assemblée* le 30 septembre 2024 (25^e séance).

